



<p style="text-align: center;"><b>DOCUMENT DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU LUNDI 2 JUIN 2025</b></p>
---

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

10 membres présents : BARRET Chantal, BENOKBA Gilles, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude.

2 membres représentés : Anick ROBIN (représentée par Florane DIAKITE)  
Elodie BARRET (représentée par Anthony DIPALO)

2 membres excusés : Christophe CHALOIN, Chantal COMBET

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2025 par 1 abstention (Cyrille FONTANEZ) et 11 POUR

Danielle CLEMENT présente M. BLANC de l'entreprise Jardin Blanc, qui vient répondre aux questions sur le devis de l'assainissement du camping de la Combe d'Oyans.

M. BLANC projette au vidéoprojecteur le relevé de niveau sur le terrain.

Il explique que le regard existant côté camping sera conservé. Ensuite, un tuyau passera sous la route pour rejoindre la nouvelle installation.

Concernant la zone de la nouvelle installation, la terre qui sera déblayée sera remis sur le terrain de l'installation pour aplanir. Cette installation a été pensée par le bureau d'études national, Aquatiris. Les surfaces des filtres sont identiques au tout premier devis.

La traversée de route est incluse dans le devis, et sera faite par une entreprise sous-traitante.

Le diamètre de forçage sera de 273mm, avec un tuyau PVC accueillant le tuyau d'évacuation mais aussi un tuyau d'eau pour faciliter le nettoyage de l'installation.

Danielle CLEMENT rappelle l'inquiétude de Christophe CHALOIN lors du dernier Conseil Municipal. Pour lui, le tuyau d'évacuation devrait être en 200mm, et non en 160.

M. BLANC répond qu'il s'agit d'un diamètre correct pour ce genre de travaux. C'est le bureau national qui a indiqué que le diamètre de 160mm serait amplement suffisant, en s'appuyant sur une étude de débit réalisée.

De plus, une fois le devis signé, Jardin Blanc enverra le projet d'installation au SPANC pour instruction. L'avant-projet a déjà été validé par ces derniers.

Anthony DIPALO demande si le nouvel assainissement pourrait supporter 5 ou 10 emplacements de plus, si le camping s'agrandit un jour.

M. BLANC répond que oui, le nouvel équipement pourrait le supporter, car le dimensionnement de l'assainissement est calculé sur la capacité maximale du camping, avec une majoration, et divisé par un coefficient.

M. BLANC indique que l'équipement est surdimensionné, par rapport à la capacité du camping qui en plus ne fonctionne que 6 mois dans l'année.

Cyrille FONTANEZ interroge sur une hypothétique fermeture du camping pendant la période estivale, que se passera-t-il ? L'assainissement devra-t-il être recharger en eau ?

M. BLANC répond qu'il suffira de fermer une vanne, l'eau pluviale suffira, il n'y aura pas besoin de recharger en eau.

M. BLANC indique que le second bassin sera composé de plantes plus rustiques que le roseau, car il ne travaillera pas assez puisque l'équipement sera surdimensionné.

M. BLANC confirme que l'étude de niveau et les cotes, ont bien été faites et étudiées.

Concernant le prix, le devis est passé sous la barre des 100 000€ HT, ce qui permet de ne pas faire de mise en concurrence ni de publicité. Pour ce prix, la fourniture et la pose du portail et du grillage ont été enlevés. Les agents techniques s'occuperont de ces tâches.

Les plans ne sont pas définitivement cotés pour le moment, car l'implantation reste à définir définitivement. M. BLANC propose d'implanter l'assainissement au plus près de la route, afin de limiter les zones enherbées à entretenir.

Le début du fonçage est prévu début septembre. Il faut prévoir environ 6 semaines de travaux, qui seront effectués à l'automne quand le camping sera fermé.

M. BLANC indique qu'il procèdera en « co-traitance » avec l'entreprise de fonçage, puisque Jardin Blanc effectuera toute la préparation du chantier.

Le devis hors-taxes s'élève à 99 240,00€, soit un devis TTC à 119 088,00€. Pour rappel, il a été budgétisé 130 000€ pour cette opération.

L'ensemble des élus présents valident la signature du devis.

---

## **1/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LECTURE, CULTURE ET COMPAGNIE » ET APPROBATION DU BUDGET 2025**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le changement de statut de la bibliothèque municipale. Elle précise que l'association « Lecture, culture et Compagnie », créée le 4 avril 2018, a pour but de promouvoir la lecture sur la commune de ROCHEFORT-SAMSON et de développer toute autre activité culturelle sur ladite commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention pour l'année 2025 afin de confier une mission de service public à l'association « Lecture, Culture et Compagnie » via l'animation de la bibliothèque.

Madame le Maire expose :

- qu'un bilan et un budget prévisionnel devront être transmis chaque année par l'association pour validation par le conseil municipal,
- que la convention est conclue pour une durée d'un an ; elle sera reconduite chaque année par tacite reconduction,
- que la convention est annexée avec un budget annexe qui sera réalisable chaque année.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **décide** la signature de la convention avec l'association « Lecture, Culture et Compagnie »,
- **autorise** madame le Maire à signer ladite convention,
- **approuve** le budget 2025 annexé à la convention avec une subvention de la commune d'un montant de 3 344.00 €

*Danielle rappelle que les élus ont tous reçu le rapport d'activité 2024 envoyé par l'association Lecture Culture et Compagnie.*

*Cyrille explique que l'association demande le même montant de subvention que l'année dernière, sans augmentation.*

*Cyrille rappelle la demande de l'association depuis plusieurs années : avoir plus de bénévoles pour tenir les permanences.*

---

**2/ AVIS SUR LE PROJET D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR SUR LA COMMUNE**

Par courrier en date du 24 avril 2025, la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme a sollicité l'avis de la commune sur un projet d'accroissement d'activité d'un élevage de volailles de chair sur la commune de Rochefort-Samson.

La société DUC a racheté 3 bâtiments d'élevage avicole, et a déjà rénové 2 de ces bâtiments, ce qui leur permet d'accueillir 30 000 animaux-équivalents.

Le projet est désormais de rénover le 3<sup>e</sup> bâtiment, ce qui élèverait la capacité d'accueil à 40 000 animaux-équivalents.

Le projet se déroulant sur la commune, la commune est appelée à émettre son avis.

Parallèlement à cette démarche de consultation de la commune, une procédure de consultation publique se déroule depuis le 19 mai jusqu'au 13 juin 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Danielle CLEMENT ne souhaitant pas participer au vote, 1 abstention (Florane DIAKITE) 1 contre (Anick ROBIN), 9 POUR :**

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'accroissement d'activité d'élevage de volailles de chair sur la commune de Rochefort-Samson

*Danielle CLEMENT indique qu'il y a conflit d'intérêt la concernant. Danielle CLEMENT sort de la salle du Conseil afin de ne pas assister ni au débat ni au vote.*

*Cyrille FONTANEZ explique que les bâtiments sont tous existants. Avant, ces poulaillers construits par le GAEC des Bessets, servaient à produire des œufs. La société DUC a racheté ces bâtiments pour les réhabiliter pour accueillir des volailles de chair.*

*Yannick DURAND indique qu'il travaille dans une société concurrente à DUC. Il répond donc aux questions des conseillers.*

*Florane DIAKITE demande l'espace nécessaire pour une volaille.*

*Yannick DURAND répond que pour un élevage conventionnel, la limite est à 21 volailles au m<sup>2</sup>.*

*Il indique qu'il y a un engagement dans des démarches de qualité, notamment en apportant de la lumière naturelle avec des grandes fenêtres.*

*Il rappelle les chiffres des ventes françaises : 80% des poulets français proviennent de l'élevage standard, 15% de label, 5% de bio*

*Yannick DURAND indique qu'il est très complexe de construire un poulailler, en général cela prend 3-4 ans.*

*Florane DIAKITE demande quel est l'impact écologique d'un tel élevage.*

*Yannick DURAND indique que la volaille produit un fumier sec et très poussiéreux. L'épandage des fumiers est détaillé dans le dossier de demande d'enregistrement. Des contrôles sont effectués pour vérifier la quantité de fumiers déposé dans un hectare.*

*Il précise qu'une volaille boit beaucoup d'eau, elle boit presque 2 fois plus que ce qu'elle mange.*

*Yannick DURAND explique que les seules nuisances qui pourraient déranger serait à cause des livraisons régulières d'aliments.*

*Les volailles n'apportent ni mouches ni d'insectes. Il n'y a pas non plus de nuisances sonores.*

*Yannick DURAND explique qu'environ 85% des lots de volailles n'ont pas eu besoin de médicaments. Des tests sont régulièrement faits dans les poulaillers, notamment pour la salmonelle et la grippe aviaire.*

*Claude ORARD rappelle que ce sont des bâtiments déjà existants, cela n'engendre pas une nouvelle emprise au sol.*

*Chantal BARRET dit qu'il vaut mieux acheter du poulet standard français plutôt que des poulets étrangers, qui ne bénéficient pas des mêmes réglementations que nous.*

### **Points divers :**

- Logements sociaux

Danielle CLEMENT rappelle que Christophe CHALOIN l'avait interpellé concernant les logements sociaux de Rochefort-Samson.

Elle explique donc qu'il y a 6 logements, dont 2 retenus par la Préfecture.

Il s'agit de T4 uniquement. Par conséquent, ces logements sont destinés aux familles avec enfants.

Danielle CLEMENT devrait assister à la commission d'attribution de 4 logements qui aura lieu fin juin ou début juillet.

Danielle CLEMENT présente les plans des logements avec les surfaces et le prix des loyers.

Florane DIAKITE remarque que les loyers sont élevés.

Lydie CHANTEPY rappelle que ce sont des 80m<sup>2</sup> quand même

Chantal BARRET demande à Danielle CLEMENT si elle peut choisir les familles qui y logeront.

Danielle CLEMENT répond qu'elle a donné 4 noms pour les 4 logements, ces 4 familles devraient normalement être sélectionnées lors de la commission d'attribution. Concernant les 2 logements réservés par la Préfecture, elle indique qu'elle n'aura pas son mot à dire.

Anthony DIPALO indique que le projet n'a pas changé depuis le début du mandat, il était toujours prévu des logements T4.